



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
MARCHE TRAVAUX / LA ROSERAIE

(Appel d'offre ouvert)

1 – Pouvoir adjudicateur

Société Immobilière de Mayotte (SIM)

Type du pouvoir adjudicateur : SAEM.

Maître d'œuvre : YVES JUSTIN

2 – Mode de passation du marché

Procédure adaptée, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du CCP.

3 – Objet du marché et lieu d'exécution

Marché de travaux pour la réalisation de l'opération « LA ROSERAIE », située Rue Ali COMBO, commune de Mamoudzou / lot 05

4 – Décomposition en lots et nature des travaux

Les prestations définies ci-dessus font l'objet de 17 lots tel que défini dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

La présente consultation ne concerne que le lot 05 (Gros Œuvre), les autres lots ont déjà été attribués.

Lot 05	Gros Œuvre
--------	------------

5 – Délai d'exécution

Démarrage prévisionnel : En cours

Durée prévisible du marché : 3 mois y compris la période de préparation (la totalité des travaux, tout lot confondu)

6 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Subventions Etat, crédit d'impôts et emprunts bancaires.

7 – Conditions de participation

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires via le profil d'acheteur <http://www.marches-securises.fr>.

8 – Critères d'attribution des marchés

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- | | |
|--|------------|
| 1. Montant de l'offre : | 60% |
| 2. Valeur technique de l'offre chantier : | 40% |
| 2.1 Délais d'exécution | 20% |
| 2.2 Les moyens humains et matériels affectés à l'exécution du marché | 10% |
| 2.3 Sobriété énergétique | 10% |

9 – Date limite de réception des candidatures et offres : Mercredi 27 mai 2026 à 23h55

10 – Procédure de recours

10.1– Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Judiciaire de Mamoudzou, ZI KAWENI 97600 Mamoudzou

10.2– Introduction des recours

10.2.1– Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Judiciaire de Mamoudzou, ZI KAWENI 97600 Mamoudzou

10.2.2– Introduction des recours

Référé précontractuel ou Référé contractuel dans les délais prévus aux articles 1441-1 à 1441-3 du code de procédure civile

11 – Date de publication : Lundi 18 mai 2026